

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
SECTEUR PORT EST

Objet

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers, le fait que le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) a reçu une manifestation d'intérêt spontanée, en vue de l'occupation d'un immeuble d'une surface de 800 m², situé sur le domaine de la Zone industrialo-portuaire, route de l'Ecluse Watier sur la commune de Dunkerque.

Le GPMD projette de délivrer un titre d'occupation, notamment dans le respect des prescriptions des articles L 2122-1 et suivants du CGPPP, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le GPMD publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du ou des titres sollicités, de « l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Cet immeuble situé sur le domaine public du GPMD pourrait être mis à disposition du Bénéficiaire sous la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public dont les caractéristiques principales sont reprises ci-dessous :

- Le Bénéficiaire ne disposera pas d'un droit réel sur les ouvrages, constructions et installations qu'il aura réalisés,
- La convention pourrait être consentie et accordée pour une durée de 5 ans, en fonction des caractéristiques du titre et des investissements projetés,
- La convention ne prévoira pas sa cessibilité,
- La convention n'octroiera pas la possibilité de mettre en place une sous-occupation.

En contrepartie de l'occupation des emprises du domaine public du GPMD, le Bénéficiaire versera une redevance qui tiendra compte des avantages de toute nature procurés du fait de l'occupation et de l'utilisation de ce domaine.

Modalités de réponses

Toute manifestation d'intérêt doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un courrier de présentation de l'opérateur économique mentionnant notamment les principales caractéristiques de son projet.
- Un extrait K-bis de l'opérateur économique ou tout autre document équivalent.

La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au **lundi 12 octobre 2026 à 12h00**

Les opérateurs intéressés sont invités à manifester leur intérêt par lettre remise contre récépissé ou envoyée par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
Direction commerciale - Monsieur Daniel DESCHODT
2505 Route de l'Ecluse Trystram – BP 46 534
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le GPMD pourra autoriser l'opérateur ayant manifesté spontanément son intérêt à occuper ce bâtiment. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les dépendances visées par le présent avis, le GPMD lancera une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, conformément à l'article L.2122-1-1 du CGPPP.

Il est précisé que le présent avis n'a ni pour objet, ni pour effet, de soumettre la conclusion du ou des titres aux règles prévues par le code de la commande publique, l'occupation sollicitée ne s'inscrivant pas dans le cadre de la réponse à un besoin du GPMD.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Emilie Petitprez de la Direction Commerciale, courriel : epetitprez@portdedunkerque.fr